



*Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate*

### **L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) fait part de sa position face à la consigne**

**Montréal, le 14 janvier 2020 — En marge des consultations portant sur le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR) de l'agglomération de Montréal, l'Association des brasseurs du Québec fait part de sa position quant au futur de la consigne. Pour ses membres, il est manifeste que la responsabilité élargie des producteurs doit demeurer, et ce, dans le respect de principes d'équité quant au financement. Il est donc hors de question de pénaliser les systèmes établis et performants pour pallier les lacunes des autres.**

Les systèmes de consigne des brasseurs du Québec sont performants et assurent des débouchés de valorisation des contenants postconsommation grâce à un modèle établi qui a fait ses preuves. « Les membres de l'ABQ assument leurs responsabilités. Grâce à leurs efforts, les matières qu'ils récupèrent trouvent d'excellents débouchés sur le marché de la valorisation pour ainsi éviter les sites d'enfouissement. Au lieu de vouloir réinventer la roue, il faut tabler sur cet acquis afin de poursuivre la réflexion sur l'avenir des systèmes de consigne au Québec », affirme Patrice Léger Bourgoïn, directeur général de l'Association des brasseurs du Québec.

Les membres de l'ABQ sont déterminés à s'assurer de leurs prérogatives à l'égard de la responsabilité élargie du producteur. « Si la loi est claire sur l'obligation qu'ont les producteurs de récupérer les contenants postconsommation qu'ils mettent en marché, il va sans dire que la manière dont cette obligation s'opérationnalise demeure au choix des producteurs. Chacun doit être imputable de son système de récupération. D'ailleurs, l'ABQ s'opposera à toute forme d'interfinancement d'un futur système », précise M. Léger Bourgoïn.

Les membres de l'ABQ sont les seuls producteurs québécois à veiller avec succès à la bonne marche de deux systèmes de consigne. Le système privé mis en place par les grands brasseurs il y a 200 ans est devenu aujourd'hui le seul à soutenir des contenants à remplissage multiple à grande échelle en Amérique du Nord. Le temps est maintenant venu de reconnaître ce fait dans la réglementation québécoise.

— 30 —

Renseignements : *Monsieur Olivier Cauchon*  
*Analyste des politiques et des stratégies*  
*ocauchon@brasseurs.qc.ca*  
*514 284-9199, poste 202*

*Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec représente ses membres auprès de divers organismes gouvernementaux, de groupes d'intérêts et des médias. Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Molson Coors, Labatt et Sleeman – réalisent 90 % des ventes de bière au Québec.*